

Compte rendu CHS-CT 4 juillet 2016

Ordre du jour :

- 1/ présentation du DUERP et vote sur le PAP de la DDFIP FINISTERE
- 2/Présentation du rapport annuel du Médecin de Prévention et des fiches de risques professionnels
- 3/Point sur le budget
- 4/ Point sur l'enquête concernant le site Douarnenez
- 5/ Questions diverses

Après lecture de déclarations liminaires les points suivants ont été abordés :

1/ présentation du DUERP et vote sur le PAP de la DDFIP FINISTERE

la CGT a participé au GT Duerp organisé par la Direction en dénonçant avec la plus grande vigueur l'explosion du risque RPS (risques psycho-sociaux) au sein de notre Administration toujours plus ciblée en termes de suppressions d'emplois.

Le PAP (plan annuel de prévention de la Directrice) minimise largement cette dimension préférant mettre en avant des éléments visant avant tout à garantir la sécurité juridique de cette dernière : risque incendie, risques électriques, risque routiers.

Les représentants des personnels CHS-CT ont émis l'avis suivant « le PAP n'apporte aucune réponse concrète et efficace pour endiguer les RPS ; ces derniers constituant un enjeu majeur, tel que défini dans la note d'orientation 2016 qui rappelle à l'employeur l'obligation d'assurer la sécurité et la santé de ses agents au travail, il doit y avoir une réelle mise en adéquation des moyens humains avec l'augmentation des charges réelles de travail »

pour la CGT nous avons repris un point de notre déclaration liminaire par lequel nous affirmons que jamais nous n'avons eu au sein de notre Administration un sentiment aussi fort de perte de sens du travail.

Vos représentants CGT Finances publiques du finistère **ONT OBTENU DE LA DIRECTION QU'ELLE N'OBLIGE PLUS LES AGENTS A DES DELAIS IRRATIONNABLES POUR REJOINDRE LEURS AFFECTATIONS COMME ELLE AVAIT DEJA TENTE DE LE FAIRE PAR LE PASSE.**

En effet, la direction ne peut constater le risque psycho routier comme risque numéro 1 dans le département et ne pas s'engager a une affectation bienveillante des agents face à ce risque, c'est ce que la Cgt lui a rappelé.

2/Présentation du rapport annuel du Médecin de Prévention et des fiches de risques professionnels

sur l'aspect consultation spontanée du médecin, par ordre de fréquence, les motifs de visite sont les suivants :

- plaintes au travail : troubles psycho-sociaux (conflits professionnels, surcharge professionnelle, réattribution des taches....)
- demandes d'aménagement matériels de postes de travail
- problèmes de vie privée

- problèmes de santé

Le rapport constate que le contexte professionnel est tel que de plus en plus d'agents sont en difficulté au travail en raison de modifications, de fusions, de changements de tâches, de fonctions... conflits, surmenage, agressions verbales tolérées au départ mais finissant par entraîner un phénomène d'usure.

Le rapport souligne aussi que la charge de travail croissante semble avoir entraîné une diminution de l'empathie et de l'entraide entre collègues.

Il est indiqué dans ce rapport qu'en 2015 les situations de souffrance au travail exprimées au cours de visites médicales mais surtout lors de visites de postes et de sites restent préoccupantes..l'abondance de notes et de mails est aussi mise en avant comme source de mal être.

3/Point sur le budget

l'examen de ces points implique toujours de la part de vos représentants une grande vigilance, l'administration tentant régulièrement de faire glisser sur le budget CHS des financements ne relevant pas du domaine du CHS..comme par exemple la maintenance des extincteurs sur tous les sites du département, ce dernier point apparaissait sur un document complémentaire, transmis aux représentants le vendredi 1 juillet peu avant 16H00, pour une séance se tenant le lundi 4 juillet matin..des fois que ça marche..cette façon de procéder ne nous surprend plus.

des points majeurs de ce budget CHS-CT consistent dans des réaménagements d'espaces de travail (Quimper Pilven, Quimperlé, Pont-Croix, amélioration acoustique Douarnenez, SIP,)

4/ Point sur l'enquête concernant le site Douarnenez

ce rapport sur l'enquête CHS-CT à la trésorerie de Douarnenez visait de par son objet à identifier les mesures de prévention des risques psycho-sociaux ainsi que les améliorations des conditions de travail.

Si d'un point de vue matériel, en termes d'aménagement des locaux, l'administration peut apporter des réponses aux demandes légitimes des agents, les suppressions d'effectifs maintiennent à son plus haut niveau le risque d'une problématique insoluble.

En conclusion ce PAP paraît si éloigné, si déconnecté de la réalité des situations vécues et **des remontées exprimées par les agents** qu'il laisse transparaître une Direction, soumise à l'autorité ministérielle, se retranchant de plus en plus vers une approche purement comptable, perdant marge de négociation et autonomie dans le pilotage et le fonctionnement de ses services.